

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE -PTRTE- ALSACE DU NORD



Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national ;
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région Grand Est et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :
 - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - **Au niveau national** : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté... ;
 - **Au niveau régional** : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport... ;
 - **Au niveau infrarégional** : CPIER Massif des Vosges, Charte du PNR, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Stratégie transfrontalière mobilité et santé dans le cadre de PAMINA ;
 - Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

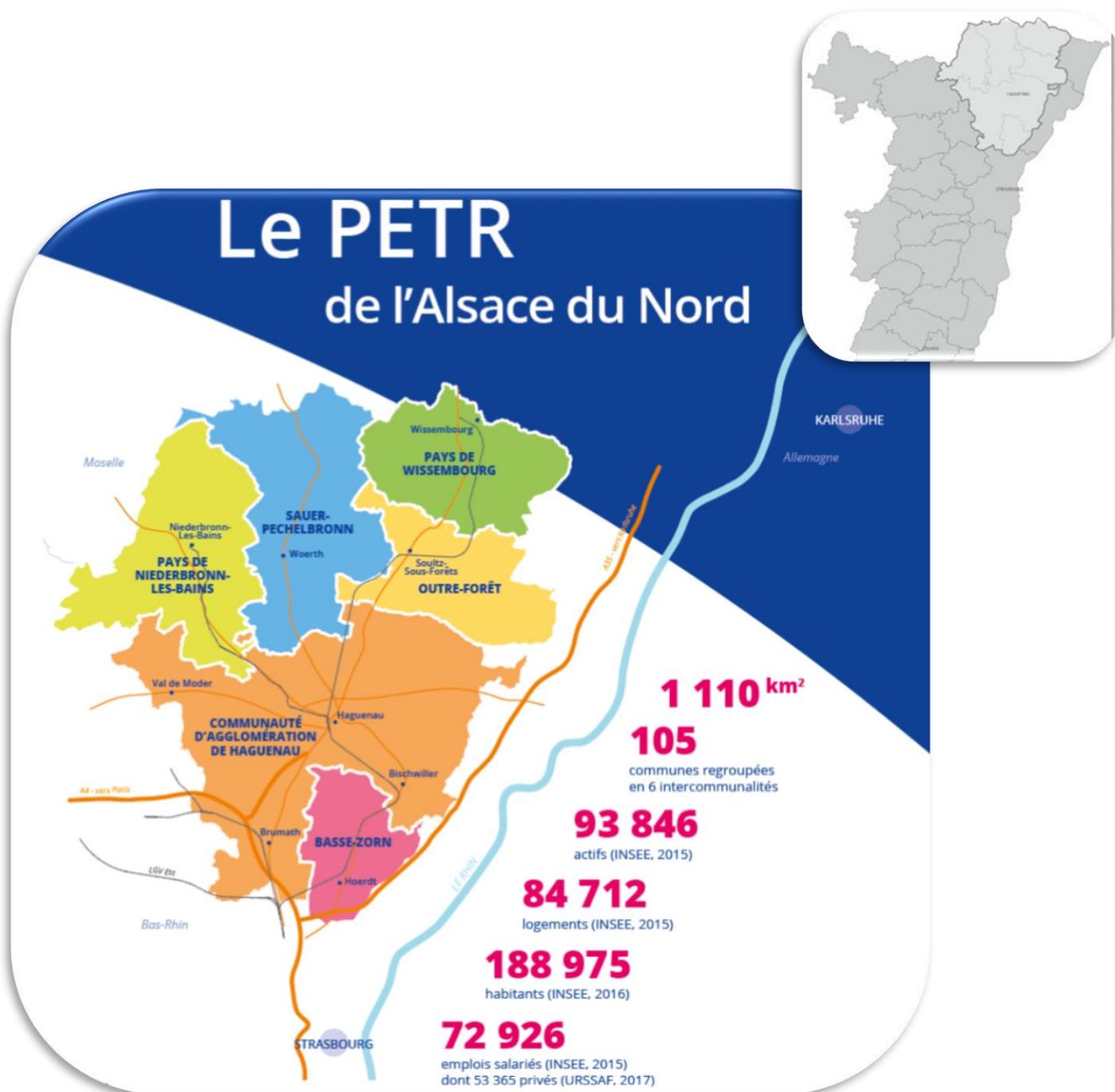
2. Portée et contenu du Pacte d'Alsace du Nord

▪ Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre donc les EPCI : Communauté d'Agglomération de Haguenau et Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn, de l'Outre-Forêt et de la Basse-Zorn.

Formant le PETR de l'Alsace du Nord :

Ce périmètre regroupe 105 communes pour une population de 190 002 habitants (*population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021*).



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

- ❖ **Contrats de référence intégrés dans le PTRTE de l'Alsace du Nord**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
POCE	déc.2019	CAH CCPN CCPW CCSP CCOF CCBZ + Préambule commun Alsace du Nord
CPER		
Contrat départemental	2017-2021	Territoire d'action
Plan local de Prévention des Déchets du SMICTOM Nord Alsace	2018	4 EPCI : CCPN, CCSP, CCOF, CCPW
Communauté d'Agglomération de Haguenau		
Convention ORT / Action Cœur de Ville	Déc 2020	CAH
OPAH-RU	En cours de montage	Haguenau et Bischwiller
Contrat de Ville	2019	Haguenau – Bischwiller-Kaltenhouse
Convention Globale Territoriale	En cours	CAH
Convention Chambre d'Agriculture	2020	CAH
Convention CCI	2020	CAH
Convention CMA	2020	CAH
Communauté de communes du Pays de Wissembourg		
Dispositif « Petites Villes de Demain »	Signature en cours	Ville de Wissembourg/CCPW
Convention Globale Territoriale		CCPW
Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains		
Dispositif « Petites Villes de Demain »	Signature en cours	Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen et Mertzwiller
Convention Globale Territoriale	En cours	CCPN
Communauté de communes de la Basse-Zorn		
Convention Globale Territoriale	2020-2024	CCBZ
Communauté de communes de l'Outre-Forêt		
Convention Globale Territoriale	En cours	CCOF
Communauté de communes Sauer-Pechelbronn		
Espace France Service – conseiller Trésor Public	En cours	CCSP + CCOF
Contrat de transition écologique	07/02/2020 (3 ans)	CCSP
Convention Globale Territoriale	18/01/2018 (2018-2022)	CCSP

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire du PETER de l'Alsace du Nord**

- ❖ **Stratégie inter-PTRTE**

33 communes du territoire font partie du **massif des Vosges** au titre de la loi dite « montagne ».

Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux grands enjeux du massif, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités :

- Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard
- Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques : préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques
- Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne : soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local
- Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne : préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes
- Axe 5 : Une gouvernance rénovée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)

Au sein du massif des Vosges, le **Parc naturel régional des Vosges du Nord** est un territoire classé par décret ministériel 16 mars 2014, pour une durée de 15 ans, pour la qualité de ses patrimoines naturels et culturels. Le syndicat mixte de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du nord, a pour objet de mettre en œuvre la charte du parc et d'assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menés par ses partenaires. Il a pour vocation d'innover et d'expérimenter dans les domaines précités et contribue à des programmes de recherche. Il gère la marque « Valeurs parc naturel régional ».

Ce territoire est également classé Réserve de biosphère et réserve de biosphère Transfrontalière Vosges du Nord Pfälzerwald et classé liste verte par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Stratégie inter-PTRTE – Echelle PNRVN	Période	PTRTE concernés
Schéma de massif des Vosges	2021-2027	Alsace du Nord Saverne Plaine et Plateau CC Pays de Bitche
Schéma touristique du massif des Vosges	2020-2022	Alsace du Nord Saverne Plaine et Plateau CC Pays de Bitche
Charte du parc naturel régional Vosges du Nord	mars 2014- 2029	Alsace du Nord Saverne Plaine et Plateau CC Pays de Bitche
Accord de coopération Vosges du Nord Pfälzerwald RBT		
Convention de mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 sur le GAL Vosges du Nord, travail de renouvellement engagé	07/02/2017	PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau et communes Bas-Rhinoises du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Charte forestière territoriale	Février 2018-2025	Périmètres de CC et CAH
Plan de paysage de la traversée du massif	janv. 2020-2025	Alsace du Nord Saverne Plaine et Plateau CC Pays de Bitche
Programme alimentaire territorial	2021-2026	Alsace du Nord (communes classées PNR) Saverne Plaine et Plateau CC Pays de Bitche
Convention mut'archi (mission d'accompagnement à la valorisation du patrimoine bâti traditionnel)	2020-2022	
Conservation mutualisée	2014 -2029	

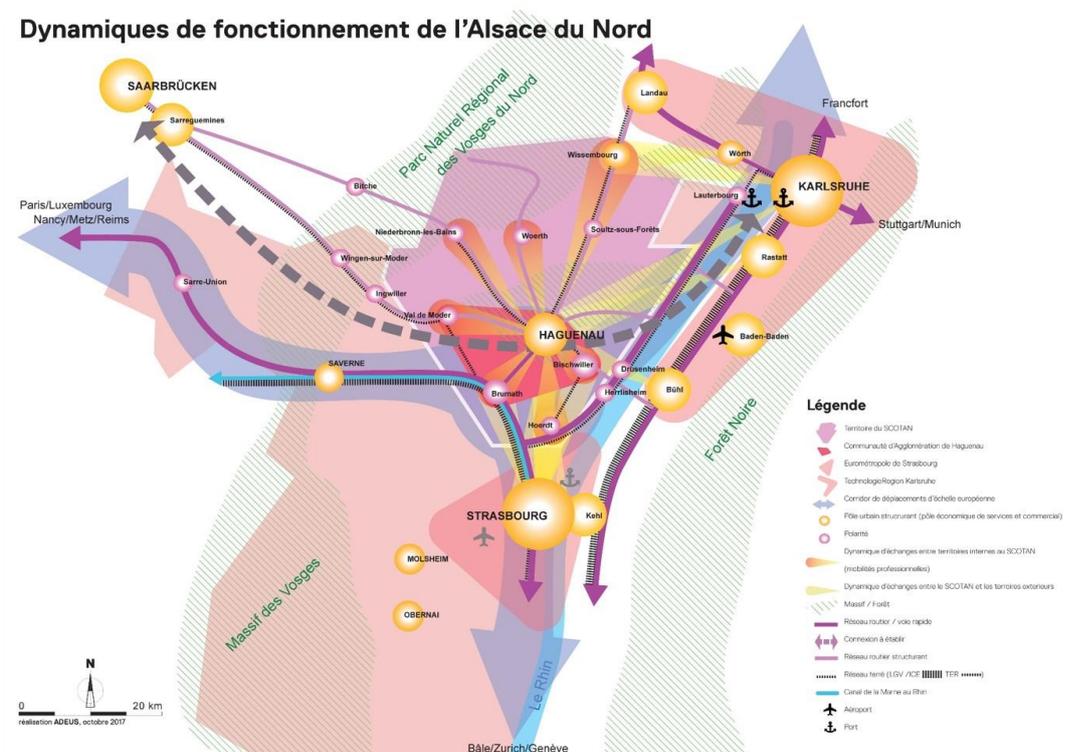
❖ Stratégie du territoire

Stratégiquement positionnée entre deux métropoles régionales, l'Alsace du Nord est partie prenante du bassin rhénan et doit s'affirmer en tant que telle en soutenant la place de l'agglomération de Haguenau - 4^{ème} agglomération alsacienne- dans le maillage régional et métropolitain. Les mutations socio-économiques rapides et profondes de ces dernières années doivent amener l'Alsace du Nord à se positionner encore davantage sur la scène métropolitaine et également transfrontalière avec laquelle elle a développé depuis de nombreuses années une coopération active à travers l'Eurodistrict PAMINA.

Abritant le quatrième bassin d'emploi de l'aire métropolitaine, l'Alsace du Nord fait de son attractivité et de son dynamisme économique un des défis majeurs du territoire. L'un des grands enjeux est d'assurer la poursuite et la croissance du développement économique, c'est la clé du maintien d'un dynamisme de l'Alsace du Nord. A côté de la vitrine productive héritée de son passé industriel et de son agriculture, l'Alsace du Nord peut s'appuyer sur toutes ses autres composantes telle que l'économie présentielle liée à sa population et aux nombreuses entreprises présentes. Les ressources issues de la très grande richesse patrimoniale et environnementale de l'Alsace du Nord, les ressources thermale et géothermale, la forêt ou encore le massif vosgien, offrent également d'importantes perspectives de développement touristique et économique.

La stratégie de territoire doit permettre les conditions d'épanouissement à ce dynamisme économique pour en assurer sa pérennité et sa croissance. Cette stratégie a également pour ambition de promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires qui composent l'Alsace du Nord. En ce sens, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants en répondant de la manière la plus efficace possible à leurs besoins en logement, en emploi, en équipements et en services de proximité, en mettant l'accent sur la mobilité qui constitue un levier majeur de développement et d'attractivité, dans une perspective d'aménagement équilibré du territoire.

La crise sanitaire qui frappe le monde depuis mars 2020 et bouleverse son économie n'épargne aucun secteur ni aucun territoire. L'Alsace du Nord n'échappe pas à ce constat. Elle doit tirer les conséquences de cette crise et créer les conditions d'une économie soutenable, performante, résiliente et solidaire, pour être au rendez-vous des grandes transitions.



Thème 1 : Positionnement et rayonnement

Capitaliser sur la position de l'Alsace du Nord dans l'aire métropolitaine et le bassin transfrontalier

- 1. Renforcer les réseaux et les coopérations avec les métropoles régionales voisines : Eurométropole de Strasbourg et Karlsruhe (Pays de Bade)**
 - Développer les mobilités et coopérations diverses (inter hospitalières, inter universitaires), mise en synergie de pôles d'excellence vecteurs de rayonnement (=> cluster sur l'industrie)
 - Favoriser les échanges et les coopérations transfrontalières à travers l'Eurodistrict PAMINA (offre de soins de proximité, mobilité quotidienne transfrontalière...)
- 2. S'appuyer sur le pôle régional de l'agglomération de Haguenau et son effet d'entraînement au profit de l'Alsace du Nord**
 - Améliorer les conditions d'accessibilité du territoire à l'ensemble de l'aire métropolitaine et du Rhin supérieur (ici sont visés les grands projets ferroviaires, le réseau de liaisons régionales, le développement et l'aménagement des gares et des pôles d'échanges multimodaux ...)
 - Renforcer les fonctions administratives, les services de santé performants ou encore l'offre de formation en enseignement supérieur...
- 3. Soutenir les synergies et les mitoyennetés entre les territoires de frange et leurs voisins directs : Bande Rhénane Nord, Eurométropole de Strasbourg, Pays de Saverne, Pays de Bitche et Palatinat (en particulier en matière de mobilité, de filières innovantes qui doivent se structurer et s'articuler avec les stratégies des territoires voisins...)**

Thème 2 : Attractivité, complémentarité et solidarité

Faire de la diversité une force pour l'Alsace du Nord

- 1. Développer l'économie et les services de proximité**
 - Intensifier le poids de l'économie circulaire (agriculture et sylviculture, commerce et artisanat, tourisme de proximité, équipements et services à la personne, circuits courts ...)
 - Développer des solutions locales d'écomobilité (extension des réseaux cyclables, aménagement de pistes cyclables, promotion des mobilités actives...)
- 2. Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires**
 - Accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement économique et touristique, et de requalification de friches et de traitement des terrains pollués
 - Mettre en valeur les atouts et les ressources locales du territoire qui constituent des facteurs d'attractivité économique et résidentielle (le tissu industriel, les ressources thermales et géothermales, le massif vosgien, la forêt et la ressource bois, ...)
- 3. Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation**
 - Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord (s'appuyer sur l'armature urbaine du SCoT)
 - Soutenir la revitalisation des centres-bourgs et encourager les complémentarités entre les territoires pour un avenir plus solidaire et plus résilient (équipements et services de santé performants et mutualisés, projets en faveur de l'épanouissement de la jeunesse, tourisme, agriculture, production d'énergies renouvelables...)
 - Renforcer l'ingénierie au sein des territoires sur des thématiques communes

Thème 3 : Transitions, innovations et opportunités économiques

Considérer l'ère des grandes transitions (écologique, énergétique, numérique) comme une opportunité et un fil conducteur pour l'Alsace du Nord

- 1. Renforcer la résilience du territoire**
 - Mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique (s'appuyer sur le PCAET)
 - Préserver et valoriser la biodiversité et une gestion qualitative de la ressource en eau
- 2. Réussir la transition énergétique de l'Alsace du Nord**
 - Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de l'éclairage

- Développer les énergies renouvelables et de récupération et adapter les réseaux de transport et de distribution de l'énergie
- 3. **Réaliser les nouvelles transitions avec les territoires**
 - Soutenir les territoires dans leurs efforts de mutation et d'innovation (aussi bien les collectivités, les habitants et tous les acteurs forces vives du territoire)
 - Développer de nouvelles opportunités économiques en soutenant des filières de transition : géothermie profonde/lithium, hydrogène, filière bois, chimie verte ...
 - Faire jouer à l'inclusion numérique un rôle central dans les politiques de transition comme dans les politiques de cohésion (télétravail, télé médecine, formation à distance, culture à distance, e-commerce et e-administration ...)
 - Soutenir le développement de projets SMART pour des territoires et villes intelligents

▪ **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Le tableau de recensement des projets est joint en annexe.

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisés en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CEA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026 :**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité Européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

□ **Les contacts techniques du PTRTE de l'Alsace du Nord**

Région Grand Est	Etat	CeA
<p>Véronique LAURENT Directrice Maison de Région Saverne-Haguenau veronique.LAURENT@grandest.fr 03 88 03 40 81</p> <p>Carole BERNARDY Cheffe de service Maison de Région Saverne-Haguenau carole.bernardy@grandest.fr 03 88 03 40 84</p> <p>Carine FELIX Chargée de mission Contractualisation - DCT carine.felix@grandest.fr 03 88 15 66 53</p>	<p>Stéphanie VIGNE Secrétaire générale Sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg stephanie.vigne@bas-rhin.gouv.fr 03 88 63 87 04</p>	<p>Marie-Claude LEMMEL Déléguée de la Direction Générale Délégation Territoriale Nord Alsace marie-claude.lemmel@alsace.eu 06 70 45 23 13</p>

CC Pays de Niederbronn-les-Bains	CC Pays de Wissembourg	CC de l'Outre-Forêt
<p>Carole FABACHER Directrice Générale des Services carole.fabacher@ccpaysniederbronn.fr 03 88 05 86 88</p>	<p>Michèle GENTES Directrice Générale des Services m.gentes@cc-pays-wissembourg.fr 03 88 05 35 52</p>	<p>Olivier THOMASSIN Directeur des projets developpement@cc-outreforet.fr 03 88 05 68 43</p>

CC Basse-Zorn	CC Sauer-Pechelbronn	CA de Haguenau
<p>Claude GASSMANN Directeur Général des Services carole.fabacher@ccpaysniederbronn.fr 03 90 64 25 50</p>	<p>Till HARRÉS Directeur des projets till.harres@sauer-pechelbronn.fr 03 88 90 77 66</p>	<p>Fabien VISPI Directeur Général des Services fabien.vispi@agglo-haguenau.fr 03 88 90 68 95</p>

Massif des Vosges	PETR de l'Alsace du Nord	PNR des Vosges du Nord
<p>Olivier BRAUD Commissaire à l'aménagement du massif des Vosges olivier.braud@anct.gouv.fr 06 18 37 14 11</p>	<p>Géraldine STAERLE Directrice geraldine.staerle@alsacedunord.fr 03 88 07 32 46</p>	<p>Rita JACOB Directrice r.jacob@parc-vosges-nord.fr 03 88 01 49 59</p>

5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

□ **Comité de Pacte intégrateur**

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

❖ **Composition du comité de pacte pour le PTRTE de l'Alsace du Nord**

- **L'Etat :**
 - le Préfet de Département ou son représentant
- **La Région Grand Est :**
 - le Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- **La Collectivité européenne d'Alsace :**
 - le Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat,
 - le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent.
- **A l'échelle du PETR de l'Alsace du Nord :**
 - **les EPCI membres du PETR** : les présidents ou leur représentant : Claude STURNI (CAH), Patrice HILT (CCPN), Serge STRAPPAZON (CCPW), Paul HEINTZ (CCOF), Denis RIEDINGER (CCBZ), Roger ISEL (CCSP)
 - **le PETR de l'Alsace du Nord** : le président ou son représentant : Claude STURNI
- **Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord :**
 - le président ou son représentant : Michaël WEBER

□ **Les signataires du PTRTE de l'Alsace du Nord :**

Région Grand Est	Etat	CeA
Jean ROTTNER Président	Josiane CHEVALIER Préfète du Bas-Rhin	Frédéric BIERRY Président

CC Pays de Niederbronn-les-Bains	CC Pays de Wissembourg	CC de l'Outre-Forêt
Patrice HILT Président	Serge STRAPPAZON Président	Paul HEINTZ Président

CC Basse-Zorn	CC Sauer-Pechelbronn	CA de Haguenau
Denis RIEDINGER Président	Roger ISEL Président	Claude STURNI Président

Massif des Vosges	PETR de l'Alsace du Nord	PNR des Vosges du Nord
Josiane CHEVALIER Préfète coordinatrice du massif	Claude STURNI Président	Michaël WEBER Président

6. Les annexes

- Bilan écologique du territoire
- Recensement des projets
- Fiches projet des projets